

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE:

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 janvier 1843.

MONOPOLE DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE.

La Société Charbonnière du bassin de la Loire poursuit l'œuvre de la constitution du monopole de l'industrie houillère ; elle le fait avec une persistance d'autant plus énergique que le parquet de Saint-Etienne et le parquet de Lyon ont à l'envi fermé les yeux sur ses manœuvres. Elle a trouvé aussi dans l'autorité administrative un appui que celle-ci devait aux intérêts du travail et de la consommation nationale, si violemment froissés par un état de choses qui grève maintenant le prix de la houille d'une augmentation-moyenne de 45 centimes par 100 kilogrammes.

Nous avons vainement cherché par quelle cause naturelle cette augmentation excessive avait pu être amenée. En étudiant les faits de plus près, nous avons dû nous convaincre qu'elle n'était nullement justifiée par les changements qui ont pu s'opérer dans les procédés d'exploitation. D'autre part, nous avons acquis la preuve que cette hausse n'eût jamais pris, comme elle l'a fait, un caractère normal, sans les coupables difficultés que le chemin de fer a opposées et oppose encore à la concurrence des exploitations dissidentes. Bien que celles-ci soient de beaucoup plus faibles par le nombre, elles eussent pu prendre, sans ces difficultés, une large part dans les approvisionnements du commerce et de l'industrie.

Firminy, l'une des concessions les plus importantes du bassin de Saint-Etienne, et dont les produits sont d'excellente qualité ; la Béraudière, autre concession également très-productive, et qui se divise maintenant en une douzaine d'exploitations particulières ; celle du Cros, exploitation presque vierge et dont le périmètre est très-étendu ; celle du Villard, et d'autres encore que nous pourrions citer, offraient à la Société Charbonnière de redoutables concurrents : il lui fallait les absorber ou les annihiler en cas de résistance, car qui veut la fin veut les moyens. Elle a en grande partie atteint son but à l'aide de la compagnie qui exploite en suzeraine toute puissante le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.

Grâce aux lumières répandues, notamment par la publicité du *Censeur*, en janvier et en septembre 1842, les scandales de décembre 1841 n'ont pu se renouveler dans l'année qui vient de s'écouler. Les extracteurs dissidents ont pu disposer régulièrement de quelques wagons pour la livraison quotidienne de leurs produits ; mais le chemin de fer, si libéral envers la Société Charbonnière, a usé à leur égard d'une parcimonie sur laquelle il est bon d'appeler l'attention. Quand les magistrats, que la loi a institués les gardiens et les défenseurs de l'intérêt public, sommeillent, il faut que l'opinion intervienne et juge de la moralité et de la justice des actes.

Aux termes de son traité avec la compagnie du chemin de fer, la Société Charbonnière a joui jusqu'à ces derniers temps de 250 wagons par jour pour le transport de ses charbons de Saint-Etienne à Lyon ; elle se composait alors de 18 exploitations disposant par conséquent d'une moyenne de 14 wagons. Aujourd'hui le nombre des exploitations de la Société Charbonnière est de 19, en sorte que le chiffre normal des wagons mis quotidiennement à son service se trouve porté à 264.

Les exploitations dissidentes n'ont ensemble, pour effectuer le transport de leurs produits, que 105 wagons par jour répartis sur 12 exploitations auxquelles le chemin de fer a daigné faire cette généreuse aumône ; en sorte qu'ici la moyenne est de 9 wagons seulement, tandis qu'en bonne équité et du point de vue d'une exacte justice distributive, le nombre des wagons mis quotidiennement à la disposition des extracteurs dissidents devrait être porté à 168. Nous pouvons ajouter en parfaite connaissance de cause qu'il devrait être élevé au moins à 200 pour tenir un juste compte des besoins réels des 12 compagnies que nous venons d'indiquer. En effet, Firminy, à qui le chemin de fer alloue 18 wagons par jour, pourrait en charger 30 à 40 ; la Béraudière 25 à 30, au lieu des 10 qui lui sont concédés. Si la concession du Cros, gênée comme toutes les autres dans son développement naturel par la pénurie calculée des moyens de transport, pouvait agir librement, elle aurait besoin d'un chiffre moyen de 20 wagons ; celle du Villard en demanderait 30 au lieu de 18. Sur ce point, comme sur les autres, nous ne craignons pas d'être démentis, car nos évaluations sont extrêmement modérées et pui-sées à bonne source.

Ce n'est pas seulement dans ces deux dernières années que le commerce a fait entendre de graves plaintes contre l'usage reprochable que le chemin de fer fait de son monopole. Tous les documents publiés depuis la création de cette voie importante de communication attestent, de la manière la plus péremptoire, que si la compagnie qui en dispose a su toujours mener à bonne fin ses intérêts, elle a, d'autre part, constamment négligé de tenir compte des besoins du commerce, de donner une réelle satisfaction aux intérêts généraux du pays et aux intérêts particuliers de la riche et industrielle contrée que sillonne son rail-way. Non seulement son matériel n'a jamais été calculé sur les nécessités vraies d'un service qui devient de jour en jour plus considérable et partant plus productif, mais encore elle en a toujours fait la répartition avec une partialité notoire. Il est à regretter que, par insouciance ou tout autre motif, l'autorité administrative ait fermé les yeux jusqu'aujourd'hui sur tous les faits dont nous recueillons maintenant les déplorable fruits.

Dans les premiers mois de l'année 1835, la mine du Gagne-Petit, où se trouvaient intéressées deux des notabilités les plus importantes du chemin de fer, disposait journalièrement de 45 wagons ; celle de Côte-Thiollière en avait 60. Ces deux exploitations, qui font aujourd'hui partie de la coalition, se trouvaient de la sorte armées d'un privilège d'autant plus exorbitant, que le maximum de la remonte pour Saint-Etienne ne s'élevait pas alors à plus de 180 wagons vides ; en sorte que les deux mines du Gagne-Petit et de Côte-Thiollière, qui jouissaient à cette époque d'une masse permanente de 105 wagons, se trouvaient posséder à elles seules près des deux tiers des moyens de transport affectés au bassin entier de Saint-Etienne. Ce déni inqualifiable de justice excita de la part des autres extracteurs les plaintes les plus amères et les plus légitimes. L'autorité, cette fois, ne crut pas qu'il lui fût permis de s'abstenir de toute intervention et de se courber humblement devant ce fantôme de *liberté commerciale* si malencontreusement invoqué devant le conseil-général par M. le préfet du Rhône. Une commission de trois membres fut formée sous l'influence de M. le préfet de la Loire ; elle se composa de MM. Jovin,

concessionnaire de la mine du Treuil, Morillot, directeur de celle de Firminy, et Martin, directeur de l'exploitation de Chanay.

Ce qui résulta du travail de cette commission, le voici : le Gagne-Petit fut taxé à 8 wagons par jour au lieu de 45, et Côte-Thiollière à 12 au lieu de 60, ensemble à 20 au lieu de 105 que, dans son omnipotence, le chemin de fer avait attribués et fournis à ces deux mines pendant une période de près d'une année.

Il nous importait de rappeler cet épisode de l'histoire du chemin de fer et du bassin houiller de Saint-Etienne. Les actes de partialité qui sont revenus depuis éveiller contre le chemin de fer les justes susceptibilités de l'opinion, les plaintes constantes des extracteurs et des marchands de houille, n'ont été, à des degrés divers, que la continuation pour ainsi dire naturelle de ce grand méfait.

Maintenant, si on songe que le chemin de fer ne dispose envers les douze exploitations dissidentes qui reçoivent de lui une part journalière de 105 wagons, que d'un chiffre identique à celui qu'il avait attribué en 1835 au Gagne-Petit et à Côte-Thiollière, on se fera une idée de ce que pourraient produire des mines qui égalent et même surpassent celles-ci en importance et en richesse, si elles pouvaient disposer, nous ne dirons pas à souhait, mais dans des limites raisonnables, des moyens de transport. Cependant, dans l'état actuel des choses, elles sont réduites à une quotité moyenne de 9 wagons par jour. On a compris sans doute aussi quelle puissance, dans cette lutte du monopole contre la véritable liberté commerciale, la Société Charbonnière met en jeu vis-à-vis des exploitations dissidentes, ce que peuvent faire 264 wagons luttant chaque jour contre leurs 105 adversaires. Il faut de plus ajouter — et le rapport de M. le préfet du Rhône en fait l'aveu — que la Société Charbonnière est encore favorisée dans la distribution des wagons mis en circulation au-delà du chiffre, non de 603, mais bien de 400, moyenne du nombre de wagons qui remontent actuellement chaque jour à Saint-Etienne.

Pour que la vérité soit connue tout entière, nous devons ajouter ici que, quel que soit le nombre des wagons disponibles, le chiffre 105 attribué aux extracteurs dissidents par le chemin de fer est toujours invariablement maintenu. Assurément, si M. le préfet du Rhône ne se fût pas considéré comme suffisamment instruit par les *explications officielles* de la compagnie du chemin de fer, s'il se fût au contraire mis en devoir d'étudier véritablement les faits, de rechercher avec soin la vérité, il ne serait pas venu, en septembre dernier, affirmer devant le conseil-général « que les compagnies charbonnières associées chargeaient seulement par jour un nombre de wagons supérieur de 17 0/0 à celui qui leur était précédemment attribué, et que l'augmentation accordée aux autres mines n'avait eu d'autres bornes que celles de leurs demandes et s'élevait jusqu'à 28 0/0 ».

Pour compléter l'examen de ce point du débat, nous demanderons aujourd'hui s'il est vrai ou faux que la compagnie du chemin de fer ait refusé jusqu'à ce moment aux extracteurs dissidents et aux marchands de houille de passer avec eux des abonnements soit au mois, soit à l'année, et dans des limites fixées contradictoirement par les parties contractantes ; si des demandes écrites d'abonnements n'ont pas été laissées sans réponse.

Si cette question est accueillie par le silence, l'opinion saura à

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES CHEVEUX DU DIABLE.

CONTE DE VEILLÉE, IMITÉ DE L'ALLEMAND DE GRIMM,
Par le docteur Jost.

Un jour une pauvre femme accoucha d'un garçon qui vint au monde avec une espèce de bonnet sur la tête.

— Il est né coiffé ! s'écria-t-on.

Et quelqu'un prêté à la mère qu'à quatorze ans son enfant épouserait la fille du roi.

Il arriva que par hasard le roi vint à passer incognito dans le village, et, comme il s'informait de ce qui était arrivé de nouveau, on lui apprit qu'un enfant était né coiffé, ce qui présageait qu'il réussirait dans toutes ses entreprises, et que, dans sa quatorzième année, il épouserait la fille du roi. Celui-ci, fâché d'apprendre une pareille nouvelle, se rendit chez les parents de l'enfant et leur dit :

— Vous êtes pauvres, abandonnez-moi votre enfant, et je vous donnerai de grandes richesses.

Ils refusèrent d'abord ; mais, comme le prince leur offrait beaucoup d'or, ils consentirent enfin, persuadés que, puisque leur enfant était destiné à être heureux, il ne pourrait lui arriver aucun mal.

Le roi prit l'enfant, le mit dans une grande boîte et l'emporta jusqu'à ce qu'il eût trouvé une rivière profonde dans laquelle il jeta la boîte et l'enfant, pensant délivrer sa fille, qui venait de naître aussi, d'un époux aussi peu digne d'elle ; mais la boîte surnagea, et Dieu permit que pas une goutte d'eau n'entrât dans l'intérieur. Elle arriva ainsi jusqu'à quatre lieues de la capitale, auprès d'un moulin où elle s'arrêta. Un garçon meunier qui l'aperçut, pensant qu'elle renfermait de grands trésors, l'attira à lui avec un crochet ; mais, en l'ouvrant, il fut bien étonné d'y trouver un beau petit garçon bien frais et bien gras. Ses maîtres n'avaient pas d'enfant ; quand il leur apporta celui qu'il venait de trouver, ils s'écrièrent :

— C'est à Dieu que nous le devons ; nous prendrons soin de lui, et nous l'élèverons dans la crainte du Seigneur.

L'enfant étant devenu grand, il arriva que le roi fut forcé d'entrer chez le meunier pour se mettre à l'abri d'un orage ; il remarqua l'enfant.

— Est-ce votre fils ? demanda-t-il aux braves gens.

— Non, vraiment, répondirent ceux-ci. C'est un enfant que nous avons trouvé, il y a quatorze ans, dans une grande boîte qui voguait sur l'eau et qui s'est arrêtée auprès de notre moulin.

Le roi, reconnaissant que ce n'était autre que l'enfant fortuné qu'il avait voulu noyer, reprit :

— Ce jeune homme pourrait-il porter une lettre à la reine ? Je lui donnerai deux pièces d'or pour sa peine.

— Certainement, s'écrièrent le meunier et sa femme tout joyeux en ordonnant à l'enfant de se tenir prêt.

Alors le roi écrivit à la reine de faire tuer et enterrer le porteur de la lettre avant qu'il fût de retour à son palais.

Le jeune homme se mit gaiement en route avec la lettre, mais il s'égarait et se trouva au commencement de la nuit dans une grande forêt. Remar-

quant une faible lumière au loin, dans l'obscurité, il se dirigea vers ce point et arriva bientôt à une misérable chaumière, dans laquelle il vit une vieille femme, seule, accroupie auprès du feu. Effrayée à la vue de l'enfant, elle lui demanda d'où il venait et où il allait.

— Je viens du moulin, répondit-il, et je vais porter une lettre à madame la reine ; mais, comme je suis égaré, je voudrais passer la nuit ici.

— Pauvre enfant ! reprit la femme, garde-t-en bien ; tu es dans une maison appartenant à des voleurs qui te tueraient à leur retour.

— Bah ! bah ! je n'ai pas peur, répartit l'enfant ; je suis trop fatigué pour aller plus loin, et je reste.

Ce disant, il s'étendit sur un banc et s'endormit. Cependant les voleurs rentrèrent et l'aperçurent aussitôt.

— Qu'est-ce que cet enfant ? demanda le chef à la vieille.

— C'est un petit innocent, répondit-elle, qui s'est égaré dans la forêt en allant porter une lettre à la reine.

Les voleurs ouvrirent la lettre ; ils y lurent que le pauvre enfant devait être tué. Prenant pitié de lui, le chef, après avoir déchiré la lettre du roi, ordonna à un de ses hommes, fort habile dans l'imitation des écritures, de tracer une autre lettre avec les mêmes caractères, dans laquelle il ordonnerait à la reine de fiancer immédiatement le porteur avec la fille du roi. Les voleurs laissèrent dormir paisiblement jusqu'au lendemain l'enfant, qui au jour retrouva son chemin, et s'acquitta de sa commission. Après avoir lu la lettre, la reine fit célébrer des fêtes magnifiques pour les noces de sa fille avec l'enfant fortuné.

Quelque temps après, étant de retour dans son palais, le roi trouva sa fille mariée et la prédiction accomplie malgré tous ses efforts. Il entra en fureur ; mais la reine lui montra la lettre, et il ne fut pas peu surpris en voyant ce qu'elle contenait.

— Qu'as-tu fait de la missive que je t'avais remise, et pourquoi en as-tu apporté une autre ? demanda-t-il en colère au jeune homme.

— Je n'en sais rien, répondit celui-ci ; il faut qu'on me l'ait changée pendant la nuit que j'ai passée dans la forêt.

Le roi n'était plus maître de sa colère.

— Tu ne viendras pas aussi facilement à bout de tes desseins, s'écria-t-il ; celui qui veut être le mari de ma fille doit aller chercher dans l'enfer trois cheveux de la tête du diable. Si tu me les apportes, tu seras alors véritablement mon gendre.

Le roi pensait par ce moyen se débarrasser pour toujours du jeune homme. L'enfant fortuné consentit à aller chercher les cheveux d'or, car il n'avait pas peur du diable. Il prit congé de tout le monde et commença son pèlerinage.

Arrivé à la porte d'une grande ville, le gardien lui demanda quel métier il avait et ce qu'il savait.

— Je sais tout, dit l'enfant fortuné.

— Alors vous pouvez nous rendre service, reprit le gardien. Dites-nous pourquoi notre puits, situé sur la place du marché, et qui nous donnait autrefois du vin, n'a pas même d'eau aujourd'hui.

— Vous le saurez à mon retour, dit-il.

Il alla plus loin et se trouva devant une autre ville, dont le gardien lui demanda également quel métier il avait et ce qu'il savait.

— Je sais tout, répondit-il.

— Alors vous pouvez nous dire pourquoi un arbre qui produisait autrefois des pommes d'or n'a plus même de feuilles aujourd'hui.

— Vous le saurez à mon retour.

Il alla encore plus loin et arriva sur le bord d'une rivière qu'il fallait traverser. Le batelier lui demanda quel était son métier et ce qu'il savait.

— Je sais tout, répondit-il encore.

— Alors, dites-moi pourquoi je suis forcé de passer et repasser sans cesse le fleuve sans que personne vienne me relever.

— Vous le saurez à mon retour.

Le fleuve traversé, il se trouva dans l'enfer. Tout y était noir et rempli de suie ; le diable ne s'y trouvait pas alors, mais sa grand-mère était assise sur un fauteuil.

— Qui vient là ? dit-elle d'un ton qui n'avait rien de repoussant.

— Je voudrais avoir trois cheveux de la tête du diable, autrement il m'est impossible de garder ma femme.

— Tu demandes beaucoup, reprit la vieille femme. Si le diable rentre et qu'il te trouve ici, tu seras maltraité ; mais j'ai pitié de toi et je vais tâcher de te secourir.

Alors elle le changea en fourmi et lui recommanda de se cacher dans les plis de sa robe.

— C'est très-bien, dit-il, mais je voudrais la réponse aux questions suivantes : Pourquoi un puits qui donnait autrefois du vin n'a-t-il plus même d'eau aujourd'hui ? Pourquoi un arbre qui portait jadis des pommes d'or n'a-t-il même plus de feuilles à cette heure ? Pourquoi un batelier est-il obligé de traverser sans cesse la rivière sans être relevé ?

— Les questions sont difficiles, répondit-elle ; mais reste seulement tranquille et fais attention à ce que le diable dira quand je lui arracherai les trois cheveux d'or.

Le soir, le diable revint. A peine fut-il entré qu'il s'écria :

— Je sens la chair humaine ; sans doute vous avez eu une visite.

Il fureta, flaira partout, mais ne put rien découvrir. La grand-mère le gronda en lui disant :

— As-tu bientôt fini de tout déranger ici ? Voyons, assieds-toi, et mange ton souper qui est prêt depuis long-temps.

Quand le diable eut bien bu et bien mangé, il mit sa tête sur les genoux de sa grand-mère et la pria de l'endormir par ses chansons ; il ne tarda pas à ronfler d'une manière effroyable. Alors la vieille prit un cheveu d'or, l'arracha et le plaça auprès d'elle.

— Holà ! s'écria le diable, qu'est-ce que tu fais donc ?

— J'ai eu un rêve singulier, répondit sa grand-mère, et alors j'ai saisi tes cheveux.

— Qu'as-tu donc rêvé ? demanda le diable.

— J'ai rêvé, répondit-elle, qu'un puits qui jadis contenait du vin n'a pas même d'eau aujourd'hui. Quelle en est la cause ?

— Ah ! s'ils le savaient ! dit le diable en riant. C'est qu'il y a un crapaud sous la pierre du puits. Qu'on le tue, et le puits coulera comme auparavant.

La grand-mère chanta, et le diable se rendormit ; alors elle lui arracha un second cheveu.

— Oh ! oh ! aie ! que fais-tu donc ? dit le diable en colère.

— Ne te fâche pas, je l'ai fait en rêvant.

quoï s'en tenir sur la valeur des explications officieuses et sur l'autorité des déclarations officielles.

Paris, le 3 janvier 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il n'y a plus à avoir aucun doute sur la manière dont aura lieu la réouverture des chambres. Le *Journal des Débats* annonce ce matin que le roi fera en personne cette réouverture, et on a commencé aujourd'hui au Palais-Bourbon les préparatifs que nécessite la solennité d'une séance royale. Ce n'est pas sans une vigoureuse opposition de la part de plusieurs membres du cabinet que cette résolution définitive a été prise; mais on a démontré que les adversaires du ministère tiraient un trop bon parti de son silence dans cette circonstance pour qu'il fût possible de se taire, quelque embarras que l'on éprouvât à parler; c'est d'après cette considération qu'on s'est déterminé à rouvrir la session par un discours royal.

— Quelques journaux ont annoncé que M. Berryer allait entrer dans les ordres et se faire recevoir dominicain. D'un autre côté, nous avons entendu dire que l'illustre orateur devait, dans quelques mois, épouser Mme la marquise de..., veuve et à la tête d'une très-grande fortune. La première de ces nouvelles n'est sans doute pas plus vraie que la seconde.

— Il n'y a encore eu, jusqu'à ce jour, aucune réunion tant soit peu sérieuse à la salle des conférences. Hier et aujourd'hui on n'y comptait que quelques députés, parmi lesquels MM. Chapuy-Montville, Boudet, Vivien, Piéron, etc. Un grand nombre d'honorables auront sans doute voulu commencer l'année au sein de leur famille.

Jusqu'au dernier jour, nous répéterons un avis que nous avons déjà donné : c'est qu'il importe que tous les membres de l'opposition soient présents aux premiers travaux des chambres, attendu que ces premiers travaux doivent être décisifs peut-être et engager les chambres sinon pour toute la durée de la législature, au moins pour toute la session.

— Les journaux ministériels citent, parmi les députés qui sont allés aux Tuileries à l'occasion du 1^{er} janvier, ceux dont les noms suivent :

MM. F. Delessert, J. Perrier, Vitet, Passy, Odilon Barrot, Thiers, Janvier, Paul de Ségur, Clément (du Doubs), Lamartine, général Layet, général Doguereau, Salvandy, Fulchiron, Rémusat, Emile de Girardin, vicomte Daru, Jacques Lefebvre, vicomte d'Haubersaert, Vivien, Calmon, Edmond Blanc, Lepelletier d'Aulnay, de l'Espée, Remilly, etc.

— Le *Commerce* annonce que le général Bourjolly, que le maréchal Soult envoya aux arrêts forcés dans la citadelle de Lille à la suite de lettres publiées dans les journaux, va être de nouveau employé en Algérie.

— L'évêque de Chartres, connu par son mandement contre l'Université, vient d'adresser au clergé de son diocèse une lettre assez violente contre un extrait du travail que M. Cousin a placé en tête de son édition des *Pensées de Pascal*.

— Un ordre de M. le général Bugeaud, daté du quartier-général de Sidi-Rjoudzi, sur l'Oued-Ribou, le 18 décembre, décide que le commandement de toutes les troupes qui retournent dans les provinces de Medeah, de Miliana et d'Alger est confié à M. le duc d'Aumale, et que le prince, avec lequel les commandants supérieurs de ces trois provinces devront correspondre, établira son quartier-général à Blidah.

Nous avons entendu dire aujourd'hui que ce n'était là qu'un commencement de vice-royauté, et que, dans le courant de la session qui va s'ouvrir, on viendrait demander aux chambres les fonds qui seront nécessaires à M. le duc d'Aumale pour occuper son rang avec éclat. On compte amener les députés de l'opposition à voter ces fonds, en leur disant que l'institution d'une vice-royauté implique trop nettement l'intention de garder Alger pour qu'ils puissent se refuser à donner au pouvoir les moyens de faire cette démonstration.

— Qu'as-tu donc rêvé encore? demanda le diable avec curiosité. — J'ai rêvé que dans un royaume il y avait un arbre qui produisait des pommes d'or autrefois et qui n'a plus de feuilles maintenant. Quelle en est la cause?

— Ah! ah! s'ils le savaient! dit le diable en riant. C'est qu'une souris rongea la racine. Qu'on la tue, et l'arbre continuera à porter des pommes d'or. Mais laisse-moi donc tranquille avec tes rêves; si tu me réveilles encore, je te quitterai pour ne plus revenir.

La grand-mère l'apaisa, et, plaçant encore sa tête sur ses genoux, elle le rendormit. Il ronfla bientôt à faire trembler les vitres, s'il y en avait eu. Alors elle saisit le troisième cheveu et l'arracha. Le diable se leva en sursaut et voulut accomplir sa menace; mais elle l'apaisa et lui dit :

— Est-ce ma faute, à moi, si je rêve? — Qu'as-tu donc rêvé? demanda le diable dont la curiosité s'éveillait. — Je croyais voir, dit-elle, un batelier qui se plaignait de traverser la rivière sans être relevé. Quelle en est la cause?

— Oh! le stupide! reprit le diable. Lorsque quelqu'un se présente pour passer l'eau, il n'a qu'à lui mettre la rame à la main; le passager prendra alors sa place, et lui, il sera libre.

Après avoir ainsi arraché les trois cheveux et obtenu les trois réponses, la vieille laissa son petit-fils dormir tranquillement jusqu'au jour. A peine le diable fut-il parti qu'elle chercha la fourmi dans les replis de sa robe et lui rendit la forme humaine.

— Voici les trois cheveux d'or, dit-elle à l'enfant fortuné, et tu as sans doute entendu les trois réponses à tes trois questions.

— Oui, reprit-il, je les ai bien entendues, et je me les rappellerai. Il remercia la vieille femme et quitta l'enfer, enchanté d'avoir si bien réussi.

Le batelier lui demanda d'abord sa réponse; il se fit traverser et la lui donna telle qu'il l'avait entendue de la bouche du diable. Il en fit de même pour les deux gardiens de l'arbre stérile et du puits tari, et chacun lui donna deux ânes chargés d'or, avec lesquels il revint au palais de sa femme qui fut enchantée de le revoir et de lui entendre raconter ses aventures. Le roi demanda si on lui avait apporté les trois cheveux du diable; quand il les vit, ainsi que les quatre ânes chargés d'or, il fut très-satisfait et dit :

— Puisse toutes les conditions sont remplies, tu peux garder ma fille; mais, mon cher gendre, dis-moi donc, où as-tu trouvé tout cet or?

— Je l'ai trouvé après avoir traversé une rivière, répondit l'enfant fortuné; il est aussi commun dans cet endroit que le sable du rivage.

— Ne pourrais-je pas en aller chercher aussi? dit le roi.

— Oui, vraiment! autant qu'il vous plaira. Il y a un batelier sur la rivière; vous n'avez qu'à vous faire conduire près de lui, et rien ne vous empêchera d'emplir vos sacs.

Le vieux roi se hâta de se mettre en route, et, lorsqu'il fut arrivé sur le bord de la rivière, il fit signe au batelier de venir le passer. Celui-ci le fit entrer dans son bateau, et lui mettant la rame dans la main, il s'enfuit rapidement. Depuis ce temps, le vieux roi fut obligé de conduire le bateau, juste punition de ses méfaits, tandis que l'enfant fortuné, qui avait failli devenir victime de son orgueil et de sa cruauté, régnait à sa place avec sa jeune épouse. Il rendit son peuple heureux par sa sagesse et ses vertus.

(*Almanach de la Jeunesse.*)

— Le *Courrier français* annonce aujourd'hui que le cabinet, dans un conseil tenu hier, a décidé le rappel de M. le général Bugeaud, et que cette détermination a été provoquée par les lettres peu convenables que le général a écrites récemment au *National* et au *Sicéle*.

Nous croyons que le *Courrier français* est inexactement renseigné. M. Bugeaud est rappelé en France, cela est vrai; mais ce n'est pas parce qu'on est mécontent de lui, c'est parce que le ministère ignore encore quelles sont au fond les dispositions véritables de la chambre, et que, dans l'incertitude où il est à cet égard, il croit prudent de s'entourer, pour les premières luttes qu'il aura à soutenir, de tous les hommes sur lesquels il peut véritablement compter. M. Bugeaud est de ce nombre, et c'est pour cela que le cabinet a décidé qu'il serait invité à se rendre immédiatement à Paris.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER.

Avant l'ouverture, la rente a été offerte à 79 1/2; mais le premier cours du parquet a été 79 10.

La rente a fléchi presque aussitôt après l'ouverture; mais la baisse n'a eu qu'une faible importance, puisque le plus bas cours a été 79.

Au parquet, clôture à 79 05.

Dans la coulisse, la rente est restée à 79 7 1/2.

Cinq 0/0, 119 70. — Quatre et demi 0/0, 000 00. — Quatre 0/0, 102 50. —

Trois 0/0, 78 85. — Banque, 5290 00. — Obligations de Paris, 1280 00. —

Naples, 107 00. — Dette active d'Espagne, 243 78. — Etats-Romains, 104 1 2. —

Cinq 0/0 belge, 105 3/8. — Trois 0/0 belge, 100 00. — Banque belge, 770 00. —

Caisse Lafitte, 1022 50, 5030 00. — Emprunt de 1841, 0000 00.

On lit dans l'Echo du Nord :

Nous ne connaissons rien de plus inintelligent et de plus odieux que le système de commutation de peines employé par le ministère de la guerre pour empêcher l'application de la peine de mort. Naguère encore, à Metz, un brave officier tombait sous les coups d'un furieux qui, prélevant la mort aux galères, commettait avec sang-froid un assassinat pour échapper aux douceurs de la commutation dont il avait été l'objet.

Ces jours derniers, un malheureux soldat qu'une attaque de nerfs ou la vivacité avait porté à frapper son caporal, et qui, pour ce fait, avait été condamné à mort par le 1^{er} conseil de guerre de cette division, sortait de son cachot. Où marchait-il? Où le conduisait-on? A la mort, sans doute? Il le désirait, mais le maréchal Soult, pour se venger de l'impopularité dont il jouit dans les rangs de l'armée, avait trouvé la peine trop douce; se faisant une arme contre les militaires de ce qui ne devrait être qu'un instrument de miséricorde, il avait commué cette peine en celle de dix ans de travaux forcés, « châtiment affreux, peine gratuite, absurde, puisqu'elle est perdue pour l'exemple, puisqu'elle s'expie dans les bagues et à pour témoins non des soldats de cœur qu'elle pourrait corriger de leur brutalité, mais d'infâmes scélérats qui, voyant le même châtiment punir une faute légère et un crime odieux, s'applaudissent sans doute d'avoir été assez criminels pour mériter leur sort. » (Pierre Le-grand, *Etudes sur la législation militaire.*)

Au moment où on allait exécuter sur cet homme la nouvelle peine par la dégradation qui doit la précéder, Hippolyte Nau, s'emparant de la gibecière qu'on voulait lui passer autour du corps, protesta vivement. « Je n'avais pas mérité la mort, dit-il, je mérite moins encore les travaux forcés; qu'on me tue, si l'on veut, mais on ne me dégradera pas. »

Force fut d'abandonner l'exécution; car ce malheureux, qui joint à une volonté énergique une force musculaire énorme, aurait sans doute été la cause involontaire de quelque catastrophe.

En présence de pareils faits, nous ne pouvons, nous aussi, que protester contre la conduite d'un ministre si peu intelligent ou si cruel.

Par arrêté en date du 28 décembre dernier, M. le ministre de l'instruction publique, en déléguant temporairement à M. Giraud, membre de l'Institut, les fonctions d'inspecteur-général, lui a donné pour mission de visiter les écoles de droit du centre et de l'est de la France.

Une inspection de même nature aura lieu pour les écoles de droit situées dans les autres départements.

On lit dans une lettre du Rhin, 22 décembre, rapportée par la *Gazette de Carlsruhe* :

Nous apprenons que nonobstant les représentations dont le projet de l'union douanière entre la France et la Belgique a été l'objet de la part des puissances européennes, les négociations concernant cette affaire n'ont pas été un seul instant interrompues. Toutefois le gouvernement français, voulant prévenir les objections des grandes puissances, aurait eu recours, dit-on, à une nouvelle combinaison et aurait adopté les bases suivantes : fixation du tarif français pour un certain nombre d'années, adoption du tarif par la Belgique, surveillance de la frontière belge par des douanes belges. Cette nouvelle forme donnée au projet d'union serait évidemment une imitation des principes qui ont servi de bases à l'établissement du Zollverein.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON. — On a congédié ces jours derniers de nombreux marins qui se sont mis en route immédiatement, les uns pour rentrer dans leurs foyers, les autres pour aller prendre du service au commerce.

On lit dans l'Echo Saumurois :

Nous apprenons de bonne source que l'école de cavalerie reçoit une grande extension. En outre de la 2^e division d'élèves, forte de 36 sous-lieutenants qui arrivent tous les jours, le ministre de la guerre vient de décider que 46 capitaines instructeurs des régiments de cavalerie et d'artillerie vont arriver prochainement dans notre ville pour mettre en essai le système de dressage des jeunes chevaux d'après les principes de M. Boucher; ces essais sont placés sous la haute surveillance de M. le lieutenant-général comte de Sparre.

L'école de cavalerie reçoit enfin au 1^{er} avril une 3^e division d'officiers d'instruction. Ces nouvelles dispositions vont accroître de plus du double le personnel de l'école.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

D'après le *Pabellon* du 28 décembre, trois décrets seraient arrivés de Valence : un dissolvant les cortès, l'autre établissant la censure et le troisième imposant une contribution extraordinaire. Ce serait jouer le franc jeu, et de là au rétablissement du testament de Ferdinand VII, il n'y aurait plus qu'un pas.

— Le même journal publie une représentation adressée par cinq députés catalans à Espartero, dans laquelle ils l'accusent catégoriquement de n'avoir point tenu compte du vote des cortès, d'avoir enfreint la constitution et les lois, et de s'être montré sourd à la voix de l'humanité. Le ministère est qualifié d'inepte et de tyrannique, et mérite, disent ces députés, d'être accusé et jugé par les cortès et d'être destitué par le chef de l'état.

M. Ametller, député de Gérone et qui est arrivé le 26 décembre à Madrid, s'est empressé d'apposer sa signature à cette adresse.

— Les journaux de Barcelonne vont jusqu'au 30 décembre.

Il paraît que la commission militaire s'est relâchée de sa sévérité. On n'entend plus parler de condamnations. MM. l'avocat Gibert et le député provincial Giberga ont été mis en liberté le 28.

C'est par un décret du 21 que le régent a investi le capitaine-général Seoane de la *géfutur* politique; Gutierrez le dit formellement dans un avis du 24 où il déclare sèchement qu'il quitte ses fonctions à dater de ce jour. Cet amalgame d'attributions est au reste tout-à-fait inconstitutionnel.

Ce n'est pas Gutierrez qui a annulé les élections municipales, mais la dé-

putation provinciale qui a, en outre, décidé que ces élections ne pourraient avoir lieu qu'après la cessation de l'état de siège.

Le corps des officiers du régiment d'artillerie qui avait capitulé aux Atarazanas a donné un banquet au consul français, avec l'autorisation de Seoane. Cela prouve qu'il ne reste aucun doute au gouvernement espagnol sur la noble conduite de M. de Lespès dans l'affaire de cette même capitulation.

La municipalité, ayant échoué auprès de Seoane pour obtenir une diminution dans la contribution de 600,000 duros, a envoyé un exprès avertir le régent pour lui représenter l'impossibilité où se trouve la ville de payer cette somme, par suite des embarras de toute sorte qui ont surgi de la situation. On attend la réponse avant de poursuivre la rentrée des fonds par des moyens coercitifs.

Christine se propose d'envoyer un million à Barcelonne pour venir en aide aux individus atteints par le bombardement. Ce prétendu acte d'humanité est une manœuvre politique et rien de plus. L'ex-régente a-t-elle délié les cordons de sa bourse quand son champion O'Donnell lança aussi des bombes sur Pampelune?

— On lit dans le *Journal des Pyrénées-Orientales* du 1^{er} janvier :

« On dit que Zurbano va fixer sa résidence à Figueres; il y a fait venir son état-major et sa famille, et il demande une augmentation de troupes afin de faire occuper militairement tous les villages de la frontière. »

« Il a imposé à la ville de Figueres à une somme de 8,000 duros; cette somme devait être versée le 29 à midi. Faute de se conformer à cet ordre, la contribution sera doublée. »

« Il continue la recherche des marchandises françaises pour les faire brûler; chez un seul habitant, il en a fait prendre pour 10,000 f. qui ont été immédiatement livrées aux flammes. »

« Depuis l'arrivée de ce chef sanguinaire, l'émigration recommence. Il y a beaucoup de gens qui redoutent les dénégations ou les visites domiciliaires, et n'ayant pas les moyens de vivre loin de chez eux, ils vont tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; ils viennent jusque sur nos frontières pour passer une nuit tranquille et le lendemain retournent dans leurs villages. »

« Le désarmement a eu lieu le 30 à Gulliana. »

SYRIE.

Les affaires de Syrie se compliquent de plus en plus. Dans les derniers engagements survenus entre les Druses et les troupes turques, celles-ci ont pris un moment l'avantage par suite de la jonction effectuée d'Omer et Reschid; mais c'est une affaire isolée qui n'a rien de significatif.

Les Turcs commettent des horreurs dans la montagne et dans les villages où ils pénètrent. Un grand nombre d'assassinats ont épouvanté les populations.

Les chrétiens se sont réunis dans le village d'Ansélias pour se joindre aux Druses.

INDES.

BOMBAY, le 1^{er} décembre. — La nouvelle du retour du général Pollock et de sa division dans la plaine se trouve confirmée. Le 30 septembre, cette division et celle du général Nott campaient près de Caboul, n'attendant que l'arrivée de la division du général Mac Caskill pour détruire la ville de Caboul. Le 7 octobre, ce dernier corps rejoignit l'armée et l'affreuse destruction commença.

Après avoir démoli ou incendié cette magnifique cité, orgueil de l'Asie, les troupes anglaises se portèrent sur Guadamuck où elles arrivèrent presque sans résistance le 18 octobre, après avoir dévasté les campagnes et brûlé tous les retranchements des chefs indigènes, ainsi que les habitations des paysans qu'elles rencontrèrent sur leur passage.

Le 21 du même mois, la division Pollock parvint à Jellalabad et y fut rejointe huit jours après par la division Nott. Le 25, les troupes faisaient également sauter les bastions de cette ville après avoir mis le feu aux maisons et détruit les jardins et les vignes, en sorte qu'il ne reste plus de Jellalabad que son ancienne renommée. Tous les villages et les forts des environs ont été aussi livrés aux flammes. Cependant, l'arrière-garde ayant été attaquée, 6 officiers ont été tués et 80 Cipayes mis hors de combat. Le 27, l'armée s'est remise en marche sur Dhakka, d'où elle a atteint Jumroud.

Dans le trajet, la division Mac Caskill a été encore attaquée vivement près d'Ali-Musjid; elle a perdu deux lieutenants et laissé au pouvoir de l'ennemi deux canons et une grande quantité de bagages. Un des canons a été repris le lendemain. On voit que le désespoir des indigènes sait encore humilier l'orgueil des Anglais.

Depuis lors, les Anglais sont arrivés à Peshaver; maintenant ils se trouvent sur la route de Punjab et sont attendus à Ferozpour.

Le gouverneur-général a annoncé par une proclamation qu'aussitôt que ses troupes seront rentrées dans les Indes Dost Mohammed et tous les Afghans prisonniers depuis 1840 auront leur liberté. Une autre notification porte qu'une ligne de postes militaires sera établie sur la route qui va par Sukur et Trabès à Markunda, et que les bateaux à vapeur de guerre ou autres pourront naviguer sur le fleuve. On construira à Kurachee une espèce de station.

Tous les agents politiques de l'Angleterre dans le Scinde ont été révoqués et leurs appointements supprimés à dater du 15 novembre.

Revenons aux atrocités commises par les Anglais et qui ont marqué toute leur route d'une longue traînée de sang et de feu. Il serait difficile de donner une idée des sauvages excès commis au nom de la philanthropique Angleterre. Nous parlerons seulement d'Istalef et de Caboul.

Dans la première de ces deux villes, où avait été expédiée la brigade du général Mac Caskill, tout a été mis au pillage. En même temps on a fait un massacre général de tout ce qu'on a rencontré; les gens armés ou sans défense ont été égorgés sans pitié ni merci : c'était un dégoûtant carnage.

Quant à Caboul, cette ville, qui comptait 60,000 habitants, ne voit plus parmi ses ruines qu'un petit nombre de malheureux. La plus grande partie de la population a péri ou est restée victime de la fureur des vainqueurs. Ces crimes sont d'autant plus injustifiables que la ville de Caboul n'avait pris aucune part aux affaires d'Ukbar-Khan.

Voici sur cette immense destruction des détails que nous empruntons à une nouvelle feuille d'Alexandrie :

« Cette ville était l'orgueil de l'Asie centrale; le revenu annuel de sa douane s'élevait à 20,000 livres sterling, et provenait d'un droit de 2 0/0 prélevé sur les marchandises vendues et dont l'importance n'était pas moindre d'un million de livres sterling. Le grand bazar, contenant environ 2,000 boutiques, était formé par une élégante rue en arcade, de 600 pieds de longueur sur 30 pieds de largeur. »

« Un autre bazar était situé à côté, et, bien que d'une semblable architecture, il était loin de son voisin pour sa magnificence. Les soieries, les draps, les schalls, etc., les armes qui ornaient les magasins d'armuriers, étaient un objet d'admiration pour toutes les personnes qui ont visité la ville de Caboul. Au-dessus des boutiques étaient les appartements des négociants. Il ne paraît pas que les marchands aient pris part à l'insurrection de l'année dernière. Le 9 octobre, des ordres furent donnés au colonel Richmond pour entrer dans la ville avec un compagnie de sapeurs-mineurs; cinq compagnies du 31^e de ligne de S. M., le 33^e et le 26^e de la cavalerie légère du Bengale et le 3^e régiment de cavalerie irrégulière y eurent accès en même temps. Les travaux de destruction ont duré deux jours. Le 11 au matin est tombé le bel et glorieux édifice d'Ali-Murdu-Khan, le grand emporium de cette partie de l'Asie centrale. Cette province, qui depuis le règne d'Aurangzèbe avait été, durant une période de 200 ans, épargnée par plusieurs conquérants féroces, a été ruinée et réduite en cendres avec la noble cité qu'elle entourait. »

« Une mosquée contiguë au bazar, tous les quartiers, à l'exception du Bala-Hissar et des maisons du Kuzilbash, ne forment plus qu'une masse de décombres. »

Chronique.

LYON.

A l'époque du jour de l'an, les professeurs des facultés se réunissent pour faire en corps leurs visites aux autorités civiles, militaires et religieuses.

Cette année, les professeurs de deux facultés ont déclaré qu'ils ne feraient pas de visite à l'archevêque qui se plaisait à attaquer, à insulter l'université et son enseignement. Ils n'ont pas cédé aux remontrances, aux prières et aux supplications du recteur éperdu.

On se met en route, et, chemin faisant, le recteur pensa que, s'il pouvait les amener jusqu'à la porte de l'Archevêché, leurs cœurs seraient moins endurcis. Il se trompait. Les professeurs, voyant où on les conduisait, firent tourner bride à leurs cochers à l'insu de leur chef de file.

— La police a arrêté il y a trois jours, sur la place de Belle-cour, un homme d'un aspect hideux de malpropreté et de misère, et dont on n'a pu obtenir aucune réponse sur ce qui le concerne, ou parce qu'il n'a voulu donner aucune indication sur son pays et sa famille, ou parce qu'il est réellement sourd-muet. On lui a présenté à manger, et il a dévoré en un instant trois livres de pain et un énorme quartier de viande; quelqu'un lui ayant donné une pièce de cinquante centimes, il l'a prise avec avidité et l'a avalée sur-le-champ. Ce malheureux a été conduit provisoirement au dépôt de mendicité.

— On annonce qu'un nouvel atelier, devant employer un grand nombre d'ouvriers terrassiers, s'ouvrira bientôt au fort Montessuy.

— Un renouvellement partiel des juges consulaires de notre tribunal de commerce a eu lieu samedi dernier. Voici le résultat des élections.

Ont été nommés juges :	Juges suppléants :
MM. Melchior Ogier,	MM. Balthazar Baron,
Bastard-Delaroche,	Félix Dumortier,
F.-H. Aynard aîné,	Jules Bender,
Antonin Joannon,	Benjamin Robert,
Victor Bizot.	Courrat fils,
	Victorin Biétrix.

DÉPARTEMENTS.

La malle-poste de Marseille, à son passage à Tarascon, a renversé le sieur Hilaire, chaudronnier de cette ville, et lui a broyé les deux jambes.

Les chevaux, lancés au galop sur le cours, n'ont pu être retenus par le postillon, et l'infortunée victime de cet événement a été relevée dans un état déplorable. Le postillon qui par son imprudence a pu causer un pareil malheur a été mis immédiatement en état d'arrestation.

— On lit dans le *Mercurie Séguisien* :

« Depuis quatre mois une jeune fille était venue de Lyon pour poursuivre l'exécution d'une promesse de mariage. Samedi passé, elle fit une dernière démarche; repoussée dans ses prières, elle menaça de se tuer en présence de celui qui la délaissait, et, sous ses yeux, prit en effet un verre d'eau, y versa une substance noire, but et sortit sans que la moindre tentative fût faite pour l'en empêcher. Rentrée chez elle, elle se coucha et attendit l'effet du poison. Heureusement que des voisins entrèrent par hasard et que le médecin appelé fut assez heureux pour reconnaître la nature du poison et arriver assez à temps pour le combattre.

» La malade est guérie, non seulement des effets du breuvage, mais encore de son amour et de toute pensée de suicide. »

— Quatorze magnifiques étalons arabes pur sang ont passé dernièrement à Tarascon et ont séjourné dans la caserne. Ils ont été dirigés sur Tarbes pour être déposés dans le haras de cette ville. Ces chevaux, choisis sur la terre d'Afrique, ont fait l'admiration de tous les connaisseurs par la beauté de leur forme, la vivacité de leurs allures et la force de leur constitution.

— M. Reynaud, professeur de langue arabe à Paris, a parcouru la Suisse dans le but d'y trouver des traces du passage des Huns. Dans la cathédrale de Coire, canton des Grisons, on lui fit voir une chasuble que l'on regardait comme remarquable uniquement à cause de son ancienneté. M. Reynaud la considéra avec un étonnement toujours croissant, et demanda aux personnes qui l'accompagnaient si quelqu'un avait essayé de déchiffrer les broderies qui se voyaient sur la bordure, et, sur la réponse négative qu'on lui fit, il y lut les mots : *Al sulthan, al malec, al nasser*, trois mots qui signifient : *sultan, prince, protecteur*. L'habit de cérémonie du prêtre chrétien était composé de magnifiques étoffes orientales que que sans doute les croisades avaient rapportées d'Orient dans le 13^e siècle. (Nouveliste Vaudois.)

DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES.

Il existe à Paris une société de gens de lettres qui n'est pas la chose la plus plaisante du monde, mais qui ne serait pas loin d'en être la plus ridicule, si nous n'avions sous les yeux les poètes en bas âge, les romanciers socialistes, les suicides par amour, les publicistes du *Constitutionnel*, beaucoup de chevaliers de la Légion-d'Honneur et quantité d'autres spécialités qu'il serait trop long d'énumérer. La plupart de ces catégories de grotesques figurent, il est vrai, dans la société des gens de lettres; mais elles y perdent de leur singularité propre pour y prendre le ridicule distinct et particulier de la compagnie, laquelle est une association commerciale au capital des vingt-quatre lettres de l'alphabet, pour l'exploitation des lecteurs de feuilletons que peut renfermer cette bonne France.

Quelque homme de lettres malheureusement inconnu, que sa vocation dérangée par les circonstances portait sans doute à tenter discrètement les succès du prêt usuraire, conçut il y a quatre ou cinq années, si ma mémoire ne me fait pas défaut, l'idée d'établir une usine pour l'extraction des moindres parcelles de cuivre monnayé qui peuvent se trouver encore dans le résidu des feuilletons et nouvelles déjà consommés par la presse de Paris.

Ses études et son imagination lui laissant, comme à beaucoup d'autres, plus de loisirs et plus d'appétit peut-être qu'il n'en voulait, il avisa d'une part que, dans la littérature actuelle, on mangeait assez mal et l'on portait beaucoup de bottes percées; d'autre part, il s'aperçut avec étonnement que souvent la presse de province se jetait avec avidité sur des morceaux que souvent la presse de Paris n'avait acceptés que par grâce et ne payait nullement aux fournisseurs. « Mais, mais, dit-il, il y a encore des gens qui nous trouvent bien bons! Il ne faut pas que ces provinciaux aient la joie de nous savourer pour rien. » Et, dans un transport de reconnaissance harpagonne, il imagina de frapper d'un droit quelconque toute reproduction du résultat de ses veilles. La littérature qui n'est pas chassée et qui se trouve mal nourrie se forgea là-dessus des idées riantes; elle vit en espoir la province, avide d'aliments intellectuels, envoyer à Paris, en échange des feuilletons qu'elle consommerait, côtelettes panées, entrecôtes, filets de bœuf, alouettes rôties, canards aux navets, pâtés de Périgord, pruneaux de Tours, saucissons d'Arles, pleines feuilletons de Bordeaux, pleins paniers des caves champenoises, cannes à pommes d'or enrichies de brillants, gilets brochés, cravates ruisselantes, pantalons de casimir, belles bottes vernies pour les représentations du soir, belles bottes fines pour les promenades d'été, belles bottes à semelles de liège pour les courses d'hiver, et généralement tout ce qui peut combler les vœux élevés et consoler l'âme souffrante de l'homme de lettres, et qui, se dévouant à guider l'humanité dans les mauvais chemins qu'elle parcourt, doit, de toute justice, avoir la gourde bien fournie et les pieds garantis du froid.

Car l'homme de lettres aime que la doctrine à laquelle il se livre lui fasse des rentes, le dorlote, l'engraisse, le mène à l'immortalité par une route ornée de guirlandes et de restaurateurs, et lui prépare enfin, pour monter au piédestal, un escalier doux, revêtu de quelque tapis à haute laine, avec rampe garnie de velours.

Hélas! le pauvre homme, il fait tant de bien au public, il lui apprend tant de jolies choses, il lui donne le précepte et l'exemple de tant de vertus, il introduit chemin faisant, dans les familles, des idées si saines sur tous les devoirs, qu'en vérité les jeunes filles ne sauraient lui broder trop de pautouilles et de portes-ci-gares, les jeunes femmes le couronner de trop de fleurs, les hommes lui appliquer trop de palmes vertes, et les rivières lui offrir trop de truites saumonées, et les forêts lui fournir trop de venaison, et les potagers jeter à ses pieds trop de légumes, s'il les aime.

Nous ne sommes plus dans ce siècle d'ignorance et de simplicité où l'homme de lettres français, après avoir produit quelques babioles telles que *Polyeucte*, *Athalie*, les *Caractères*, l'*Art poétique*, s'estimaient trop heureux d'une pension mal payée qui lui permettait à peu près de faire honneur à ses petites affaires, vivait tranquillement sous la loi de l'état, et mourait pauvre, sans imaginer que la société lui eût fait le moindre tort. Aujourd'hui l'homme de lettres sent sa valeur; il dogmatise et prophétise; il n'écrit pas correctement, mais il trace des constitutions pour les peuples; il leur fabrique des religions et des croyances; il se reconnaît divin, réclame sa part des fonctions rétribuées, et s'indigne même pour ses devanciers privés de cet honneur.

Il semble que je divague et que je m'éloigne de la société des gens de lettres. Nullement. L'homme de lettres aspire à de hautes destinées; pour y parvenir, il faut qu'il vive; pour vivre, il faut, non plus qu'il étudie, qu'il travaille, qu'il corrige, et

Vingt fois sur le métier remette son ouvrage,

mais simplement (son désir étant de vivre dans la vie et non dans l'histoire, aux tables des restaurateurs et non sur les rayons des bibliothèques) qu'il batte monnaie, pêche à l'escarcelle du public, et tire le teston au lecteur.

La société des gens de lettres a été machinée dans ce but. Les gens de lettres français se sont coalisés comme les maçons, comme les tailleurs, comme les chaudronniers, pour avoir une augmentation de prix.

Ces braves gens, qui se croient sérieusement les flambeaux du monde, ont vendu le droit de s'approcher de leurs chandelles: nul ne sera éclairé s'il ne paie quelques sous.

Ces fiers penseurs qui clament et réclament sans cesse pour la liberté de la pensée, ont établi des douanes autour de la pensée.

Pour le moindre feuilleton qu'ils produisent, et dont ils vont piller l'idée mère dans les vieux almanachs pour la moindre notice qu'ils compilent dans les recueils biographiques, pour la moindre stance qu'ils exhumant des auteurs oubliés et qu'ils reproduisent encadrée de leurs gloses badaudes, ils prennent un brevet d'invention, et nul n'y peut toucher sans payer un droit de reproduction.

Je sais qu'un noble esprit peut, sans honte et sans crime, Tirer de son travail un profit légitime.

Je sais qu'en ces temps de grandeur et de délicatesse où nous sommes, il s'était établi une piraterie audacieuse qu'il a fallu réprimer.

S'il n'est pas nécessaire que tous ceux qui manient la plume vivent de la plume, et s'il en est un bon nombre, au contraire, desquels il est consolant d'espérer que la misère les forcera tôt ou tard de chercher un autre gagne-pain, il est juste qu'un noble esprit tire de son labeur les moyens de le continuer, puisse alimenter sa lampe studieuse et soutenir sa modeste vie.

S'il ne convient pas de se désoler parce qu'un journal va périr, il est néanmoins légal d'empêcher un journal voleur de prendre pour rien, tous les soirs, la rédaction qu'un autre journal a payée le matin.

Je sais tout cela. Mais que l'écrivain payé une première fois aille saisir au collet une pauvre feuille de province qui reproduit sa pensée, et l'ac-tionne en dommages-intérêts pour avoir répandu des idées qu'il doit, s'il n'est le dernier et le plus méprisable des baladins, considérer, à raison ou à tort, comme étant utiles par quelques points à la généralité des hommes, ce n'est plus le rôle d'un noble esprit; c'est un acte rapace empreint de je ne sais quelle bassesse odieuse. Cet écrivain n'a même plus pour lui l'excuse du marchand; il n'est comparable qu'au gouvernement anglais qui fait payer le curieux à la porte de ses musées, qu'à l'avocat qui ne veut jamais plaider d'office, qu'au médecin qui refuse de visiter les pauvres.

Vous avez travaillé? Je veux bien le croire, quoiqu'il n'y paraisse pas beaucoup; mais qu'importe! votre travail est de ceux qu'il faut en partie donner. Que n'embrassez-vous un autre métier, à quoi d'ailleurs vous seriez plus propre, si vous souhaitez gagner tant d'argent? Soyez fripier, bonnetier, vendez de la chandelle, faites du gaz, faites du bitume, faites l'usure. Les industries manquent-elles? Mais si vous voulez écrire et que vous ne soyez pas de cœur à borner vos vœux au service d'une cause sainte et sacrée, tâchez du moins de prendre beaucoup de peine pour obtenir un peu de gloire; et quand vous avez du papier, de l'encre, un abri, un vêtement et le loisir de fouiller dans une bibliothèque, laissez au libraire, laissez au journal le soin de batailler contre les voleurs et de vendre des contremarques à la porte de votre écrit.

Un jour Fontenelle vit dans une boutique de cordonnier un bonhomme qui attendait là qu'on eût raccommode son unique paire de souliers qui prenait l'eau; le bonhomme, c'était Pierre Corneille. Croyez-vous que quand même Loret, ou tout autre gazetier, aurait rempli sa feuille des chapitres de l'*Imitation* nouvellement mise en vers, Corneille serait allé lui demander de payer le cordonnier?

Vous vous croyez une sorte de noblesse: noblesse oblige. Servez noblement, vivez de peu, serrez-vous le ventre, et quand vous devriez vous-mêmes rapetasservir vos chausses en méditant un poème épique, ne changez pas pour si peu le sujet de vos méditations; n'allez point rêver négoce, ou mettez votre plume au greffe, et voyez quelles chances peut vous offrir le commerce des peaux de lapin.

Vous prétendez que les lettres sont un sacerdoce, vous vous donnez comme les prêtres d'une idée quelconque qui est pour vous la vérité, et vous vendez à beaux deniers vos enseignements! et il faut qu'avant de franchir les portes du temple où vous préchez, on prenne un billet au bureau!

Mais je perds mes paroles. Nos gens de lettres, qui ne sont point dans la réalité aussi pauvres qu'ils le disent, et qui vivent beaucoup mieux que tant de millions d'artisans qui travaillent beaucoup plus et avec une bien autre utilité pour le monde, veulent tous ensemble qu'on les honore et qu'on les paie; ils présentent au public des parties d'apothicaire, leur muse n'écrit plus que sur

papier timbré, n'instruit et ne divertit qu'aux conditions du tarif. Qu'on leur donne d'abord voiture et laquais, il sera plus tard question de la statue.

La société des gens de lettres se forma sur cette base. On trouva un hangar, on y installa un président, des secrétaires, une tribune, et des orateurs demandèrent la parole. Il ne fut question ni de syntaxe, ni de style. On ne discuta nullement sur le propos de savoir s'il ne conviendrait pas d'écrire un peu plus proprement dans la forme, un peu plus honnêtement dans le fond; si certains membres de l'illustre assemblée ne seraient pas invités à prendre un air de grammairien, ou tout au moins à se procurer un peu d'orthographe; si l'on ne demanderait pas à certains autres, déjà trop connus, de passer à la porte, ou de s'engager à respecter dans leurs écrits la pudeur publique un peu plus qu'ils ne l'avaient fait jusqu'alors, afin d'épargner à la société naissante le désagrément de figurer un jour à la cour d'assises ou en police correctionnelle pour outrage aux bonnes mœurs. Tous ces menus détails, qui auraient été le premier soin d'une association de ramoneurs, furent négligés par l'association des gens de lettres; y entra qui voulut. Tout le souci fut de savoir comment la littérature courante se procurerait de l'influence et des gros sous, en gardant d'ailleurs sa morale et le système d'études qu'elle semble avoir adopté. Un comité fut nommé pour mener à bien l'affaire.

Grâces soient rendues pourtant à la société des gens de lettres! remerciement solennel au nom des bonnes mœurs, outragées par ses écrits, mais protégées par ses décrets! Si elle n'avait pas imaginé de frapper un droit sur la reproduction des feuilletons, romans et nouvelles, ce ne sont pas cinquante mille lecteurs, ce seraient six cent mille individus qui se souilleraient aujourd'hui l'esprit, le cœur et la mémoire des feuilletons immondes du *Journal des Débats*. (Extrait de l'*Univers*.)

Nécrologie.

Nous empruntons au *Mercurie Séguisien*, journal de Saint-Etienne, le travail suivant, dû à la plume de M. Tardy, rédacteur en chef de ce journal. C'est une touchante histoire que celle de la laborieuse jeune fille qui a doté la ville de Saint-Etienne d'un établissement de bienfaisance devenu aujourd'hui assez im portant, et le journal qui a élevé ce petit monument à la mémoire de la fille du peuple, si modeste, si courageuse et si persévérante, a fait sans contredit une bonne action.

Il n'y a que huit jours encore, une lamentable scène éclatait dans le cimetière de Saint-Etienne. Un cercueil suivi d'un long cortège recevait les dernières bénédictions du prêtre et allait descendre dans la fosse, lorsqu'à cet instant suprême, des cris déchirants se firent entendre, et de pauvres petites filles éplorées se précipitèrent en foule comme pour retenir entre leurs bras celle qu'elles appelaient leur mère. C'était un poignant spectacle, une sublime oraison funèbre. Jamais le cimetière n'avait paru si désolé.

Mais quelle était cette mère si féconde et tant aimée? Une simple fille de voiturier, vivant du travail de ses mains, et qui n'avait jamais connu l'heureuse douleur de devenir mère. D'où lui venait cette nombreuse famille, comment elle l'avait rassemblée, et comment elle lui donnait le pain de chaque jour, c'est ce que nous dit une touchante et naïve histoire, qui porte avec elle dans sa simplicité de bien hauts enseignements.

Il y a aujourd'hui 65 ans, un voiturier de Rochepaule (1), nommé Françon, venait d'être ruiné par un incendie et se voyait dans la misère avec onze enfants sur les bras. Faire une collecte était son unique ressource. C'est pourquoi il s'achemina vers la riche ville de Saint-Etienne, accompagné de ses onze pauvres enfants. L'un d'eux n'avait encore que quatre ans, c'était Reine; et cette souffreteuse petite fille, le membre le plus malheureux peut-être de cette malheureuse colonie, c'était la mère Saint-Régis, la fondatrice de l'asile du Pieux-Secours, la femme remarquable dont Saint-Etienne accompagnait naguère le cercueil du plus imposant cortège, que pleuraient plus de cent jeunes filles éperdues, et qui a payé presque royalement l'humble secours qu'allait alors solliciter son père.

Françon ne s'arrêta pas long-temps à Saint-Etienne; il y laissa la petite Reine, et s'en alla dans les environs. Ce pauvre père était pour son enfant comme s'il était mort. Qu'allait devenir l'orpheline?

A dix ans, après une première enfance des plus dignes de pitié, elle fut placée chez une déveuse; mais là elle ne fit que continuer le long apprentissage de la douleur qui devait si bien la travailler pour la vertu. Cette femme à qui on l'avait remise cachait sous des airs de pitié des mœurs dépravées et un cœur dur.

Elle n'avait pour Reine que de mauvais traitements; la pauvre enfant n'eut pas même un grabat où se reposer: c'était sur une chaise, auprès du feu qu'elle passait ses nuits. Encore si son jeune corps avait été seul en proie à la souffrance! Mais elle voyait le vice suinter, pour ainsi dire, autour d'elle. D'autres s'y seraient gâtées, Reine y devint au contraire plus pure. Il est des âmes délicates et naturellement nobles qui se ferment au vice d'elles-mêmes comme certaines fleurs sous une main indiscreète, et pour qui la vertu c'est la vie. Là, dans cette retraite empestée, Reine se repliait dans la méditation et dans la prière; et, de cet intérieur si pur qu'elle se faisait à elle-même, elle considérait avec larmes dans sa hideuse nudité et son dard dans toute sa profondeur l'indigne infortune de tant de pauvres jeunes filles abandonnées que la misère traîne à la prostitution et de là on ne sait où. Dès lors il lui parut que ce serait une grande œuvre que de bâtir comme une pieuse forteresse contre les assauts de ces grandes misères, de donner un lit aux pauvres filles qui étaient sur le pavé, le vêtement à celles qui étaient nues et le pain aux affamées. Dès lors cette œuvre devint le but suprême de toute son existence terrestre et comme l'étoile que lui montrait le doigt de Dieu. Mais ce n'était qu'après avoir été rudement façonnée, et, si j'ose ainsi parler, comme admirablement finie sous les coups du malheur, qu'il est un grand maître, qu'elle devait parvenir à réaliser ses desseins. Les grands ouvriers, les grands fondateurs viennent de loin et par des routes semées d'épines. Saint Vincent de Paule n'est devenu le réformateur du clergé, le père des enfants trouvés, le héros de l'humanité, qu'après avoir été le berger des Landes, le précepteur de Paul de Gondy, le captif d'Alger et le curé de Châtillon.

Parvenue à l'âge de seize ans, Reine savait un peu lire et écrire; elle s'occupa d'abord à quelques ouvrages de couture, puis à la fabrication des rubans. Ainsi elle passait par toutes les épreuves. Une main providentielle semblait la conduire à son insu à travers cette ville d'ouvriers, encombrée de jeunes filles qui souffrent, partout où se rencontrait quelque nouveau genre de souffrance à expérimenter, et chaque blessure faite au cœur de la jeune fille prédestinée se changeait en une nouvelle source de consolation pour les autres.

Toute l'adolescence de Reine fut virilée par la charité. Déjà elle trouvait dans un travail opiniâtre de quoi subvenir à tous les besoins de son vieux père et de sa vieille mère qui étaient en quelque sorte devenus à leur tour ses enfants et qu'elle a, pour ainsi dire, allaités jusqu'à la plus extrême vieillesse. Elle travaillait la nuit, elle travaillait le jour; pendant plusieurs années, elle est allée jusqu'à se ravir elle-même le morceau de pain nécessaire, afin de mieux soutenir son pieux fardeau, et ce n'était peut-être pas là son plus grand sacrifice à la pitié filiale: elle se sentait une vocation religieuse irrésistible, et elle luttait contre ce sublime attrait pour ne point cesser d'être une héroïque enfant.

Après son père et sa mère, c'étaient les prisonniers et les malades qui faisaient son souci; elle leur consacrait ses loisirs et elle se délectait à les servir même dans les chocs où le cœur d'une mère semble être seul au-dessus du dégoût.

Le moment vint où le père et la mère de Reine s'endormirent tous deux à force d'âge, et, leur ayant fermé les yeux, Reine se livra tout entière à cette vocation sublime, à ce génie de la charité qui la tourmentait. Dès ce moment jusqu'à sa mort, ses bras furent ouverts aux jeunes filles orpheli-

(1) Petite commune de l'Ardèche.

nes. Mais qu'avait-elle pour les soutenir? son travail, et pour se soutenir elle-même? son travail.

La première enfant à qui elle prodigua ses soins était séparée de son père et de sa mère par les murs d'une prison. Reine la reçut presque des mains du gélier.

Au bout de peu de temps, la future fondatrice du Pieux-Secours put s'adjoindre quelques compagnes, et elle prit à sa charge un certain nombre de jeunes filles, qui, avec la nourriture et l'entretien, recevaient encore des leçons de lecture, d'écriture, et une excellente instruction religieuse.

En 1820, le nombre de ses élèves était déjà de plus de vingt.

C'est l'année suivante qu'elle se voua à la profession religieuse, sous l'invocation de saint Régis, et jeta les fondements de sa maison, pour laquelle elle adopta la règle de l'ordre de Saint-Joseph. La petite fille venue de Rochepaule dans les bras du pauvre voiturier François avait alors 48 ans.

Peu à peu les semences de la charité devinrent plus fécondes, et, en 1829, la mère Saint-Régis avait pu acquérir un vaste bâtiment, où elle comptait vingt maitresses, une trentaine d'aspirantes et plus de vingt-quatre élèves. Le faible ruisseau commençait à former un grand fleuve.

Dès lors la création de l'humble religieuse commençait à captiver les regards du monde. Des étrangers de distinction et de hauts administrateurs allaient visiter sa maison et s'en retournaient frappés de la parfaite ordonnance qui en réglait toutes les parties.

Ce fut en cette même année 1829, dans le courant du mois d'août, que

la sœur Reine obtint à son insu l'un des premiers prix Monthyon, se composant d'une médaille en bronze et de 5,000 fr. Cette somme était un secours providentiel. Le monde admirait la sœur Reine et son œuvre, mais il ne se doutait même pas de la lutte douloureuse et incessante que la pauvre sœur avait à soutenir presque chaque jour contre des obstacles de toutes sortes. Il lui fallait vaincre les murmures de ceux même qui, par état, auraient dû être ses soutiens naturels.

Pendant qu'on admirait la grandeur de sa maison, il lui arrivait plus d'une fois de se trouver sans provisions et sans argent, au moment même où il fallait préparer le repas de ses enfants, et de se mettre en route et d'aller sans savoir où pour rencontrer quelques secours. Mais elle comptait sur la providence, et ce fonds ne lui manqua jamais; elle espérait contre toute espérance, tant sa confiance en Dieu, ce grand ressort de sa vie, était puissante en elle. Cependant elle ne fit jamais de quête et refusa même une allocation sur le budget municipal que M. le maire Peyret lui avait fait offrir.

En 1835, sur la demande du médecin de la maison, appuyée par M. le sous-préfet Parran, un secours de 1,500 fr. lui vint du ministère de l'intérieur, et fut même continué les deux ou trois années suivantes. Il est juste et doux de reconnaître aussi que l'appui de certaines familles ne lui manqua jamais, et surtout celui d'une personne dont la charité passe encore la puissante fortune, qui se peut appeler à juste titre la seconde mère de la maison du Pieux-Secours, que tout le monde nomme, mais dont la modestie nous impose le silence.

Mais la grande ressource de la sœur Reine était le travail; pour ses en-

fants, pour elle, elle ne demandait que du travail. Aussi souffrait-elle cruellement aux époques de chômage; et les soucis qui l'ont tourmentée durant la dernière crise commerciale ont été pour beaucoup dans la maladie qui nous l'a enlevée.

Ses peines devaient être d'autant plus vives et plus profondes, qu'elle les portait à elle seule. Dans ses plus grands ennuis, elle conservait un visage serein et répétait toujours: « Mes enfants, ayez confiance. » Depuis quelque temps, elle avait le pressentiment de sa fin prochaine, et elle disait: « J'ai assez travaillé, il est temps de me reposer. » Et en effet, le 20 décembre à quatre heures du soir, elle rendait doucement son âme à Dieu. Elle avait soixante-dix ans et n'avait pas eu d'enfance.

Elle laisse à Saint-Etienne la maison du Pieux-Secours, qui renferme un superbe atelier de dévidage, un autre d'ourdissage et enfin un troisième de couture.

En 21 ans cette maison a compté dans son sein 523 enfants auxquelles la sœur Reine a servi de mère adoptive; la plus profonde indigence, la plus grande infortune étaient les meilleurs titres d'admission.

La sœur Reine n'avait aucune des qualités qui plaisent dans le monde. Sa taille était petite, sa figure commune, son langage vulgaire; mais elle possédait ce qui fait les grands hommes: un caractère énergique, le rare talent de mettre tout le monde à sa place, et par-dessus tout les miraculeux secrets de la charité.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

30 FRANCS

PAR AN

au lieu de

72 ET 80 FRANCS.

CINQUIÈME ANNÉE. — A TRENTE FRANCS PAR AN.

LE PLUS GRAND, LE PLUS COMPLET DES JOURNAUX FRANÇAIS,

Et le SEUL qui, paraissant tous les cinq jours, ne coûte que 30 francs.

CE JOURNAL

PARAIT

tous les

CINQ JOURS.

L'ÉCHO DE LA PRESSE,

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

Ce Journal publie tous les cinq jours plus d'un volume in-octavo, c'est-à-dire

LA MATIÈRE DE PLUS DE 100 VOLUMES PAR AN.

Romans.—Feuilletons.—Esquisses de Mœurs.—Voyages.—Mémoires.—Satire politique.—Critique.—Théâtres.—Tribunaux.—Modes.—Politique générale, etc.

Chaque mois, un Portrait, une Caricature ou une Gravure de Modes.

L'ÉCHO DE LA PRESSE vient enfin achever cette révolution du bon marché commencée, il y a quelques années, par les journaux à 48 fr.

La nouvelle presse quotidienne, après avoir épuisé ses ressources dans l'abonnement à 48 fr., revient, comme l'on sait, vers le prix de 72 fr., en rapport avec ses dépenses.

L'ÉCHO DE LA PRESSE, à TRENTE FRANCS par an, peut exclusivement réaliser ce que la presse à 48 fr. a promis en vain.

Depuis cinq ans, ce journal est placé au premier rang des recueils les plus estimés. Ses vastes colonnes embrassent tout. Sa rédaction étant composée d'œuvres d'élite, on y voit sans cesse les noms de nos plus illustres écrivains: CHATEAUBRIAND, LAMARTINE, VICTOR HUGO, BALZAC, JULES JANIN, ALEXANDRE DUMAS, FRÉDÉRIC SOULIÉ, EUGÈNE SUE, CHARLES NODIER, etc., etc.

Chaque numéro contient environ CINQ MILLE LIGNES. Certes, ce cadre est le plus vaste qui existe.

Le succès complet du journal permet à l'administration d'étendre encore ce cadre si développé. Ainsi:

ELLE RAPPROCHE CONSIDÉRABLEMENT SES ÉPOQUES DE PUBLICATION, et, au lieu d'UN numéro tous les huit jours, elle publie DEUX numéros non moins étendus, plus variés encore, tous les dix jours.

LA POLITIQUE sera rédigée de concert avec des députés qui suivent la ligne parlementaire de MM. Thiers et Odilon Barrot.

LES TRIBUNAUX, dont l'ÉCHO DE LA PRESSE a constamment cité avec exactitude les affaires importantes, les décisions, seront l'objet d'un travail très-com-

plet. La partie pittoresque de ce théâtre si agité sera fidèlement reproduite dans nos colonnes, et, quand l'occasion s'en présentera, l'ÉCHO DE LA PRESSE ne considérera plus seulement la loi appliquée, il en exposera les motifs, le but législatif.

D'AUTRES DISPOSITIONS sont prises pour que de très-notables feuilletons et romans, dus aux premières plumes de l'époque, viennent enrichir notre recueil, soit comme publications originales, soit comme reproductions.

L'ÉCHO DE LA PRESSE convient à ceux qui sont dans l'activité de la vie, à cause de l'universalité de sa rédaction; aux gens du monde, à cause du choix de ses articles et de sa nouvelle périodicité; aux personnes qui vivent dans la retraite, pour le plaisir qu'elles ressentiront à parcourir cette suite de morceaux d'élite qui représentent si bien les différentes directions que parcourt aujourd'hui la pensée dans les lettres, les arts et les sciences, dans la société et dans la politique.

Telle est notre situation par rapport aux journaux quotidiens les plus importants du pays, aux journaux hebdomadaires et mensuels. Cette position est bien meilleure, bien plus élevée, si nous la rapprochons de celle des journaux de notre catégorie.

Prenez pour comparaison celui de ces journaux reproducteurs, qui se fait surtout remarquer par l'élévation de son prix d'abonnement.

Ce recueil coûte QUARANTE-HUIT FRANCS et ne traite pas de politique.

1° Notre cadre littéraire est au moins aussi étendu que le sien.

2° Notre littérature a l'avantage d'être réunie immédiatement à une partie politique qui peut dispenser de l'abonnement à un journal quotidien toute personne qui habite les départements, tandis que l'ABONNÉ du journal désigné, qui PAIE

DIX-HUIT FRANCS de plus que l'ABONNÉ de l'ÉCHO DE LA PRESSE, est obligé s'il veut connaître les nouvelles politiques, de prendre un abonnement à un journal quotidien coûtant encore au moins 48 fr.

On doit aussi tenir compte de l'élégance ou de l'utilité de nos primes, puisque, à moitié prix, nous offrons les meilleurs et des plus beaux ouvrages de la librairie actuelle: par exemple, la *Corinne*, l'illustration véritablement monumentale de ces dernières années. Or, ces deux choses réunies, le magnifique ouvrage relié et le journal, ne forment que le prix de 45 fr., c'est-à-dire que, malgré tous ces avantages si facilement appréciables, nous ne sommes pas encore arrivés au chiffre de 48 fr., PRIX DE L'ABONNEMENT SEUL au journal littéraire que nous indiquons.

Ce que nous disons de ce journal reproducteur, nous le dirons également des autres recueils de son espèce, avec cette réserve que plusieurs de ceux-ci sont mieux rédigés que lui.

Aucun d'eux, du reste, n'offre, COMME NOUS, à ses lecteurs une partie politique.

Aucun d'eux ne s'appuie, COMME NOUS, sur un cautionnement considérable, 75,000 fr.

Aucun d'eux enfin, placé dans les mêmes conditions de périodicité, N'AU

ETABLIR UN PRIX D'ABONNEMENT AUSSI MINIME QUE LE NOTRE.

Avec tous ces avantages, notre journal doit devenir le livre des familles: il résume le mouvement de toute la presse; il est le tableau intellectuel et fidèle de la France et de l'Europe.

LE CARDINAL-ROI,

PAR ANTHELME ROLLIN.

A Paris, chez M. Victor Magen, éditeur, quai des Augustins, n. 21;

A Lyon, chez les principaux libraires. (5739)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE, A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A CÉDER, PLUSIEURS ACTIONS

DES MINES DE HOUILLE, Exploitation de Mouthaut, près Saint-Etienne.

S'adresser audit M^e Vuy, notaire. (3944)

A VENDRE, UNE JOLIE MAISON

Située à Rive-de-Gier (Loire), rue Grenette, n. 12.

S'adresser pour les renseignements, au propriétaire, dans ladite maison. (453)

A vendre de suite.

Beau Fonds de Café,

Bien agencé, sur une des belles places de Lyon, ayant un bon travail et un long bail.

S'adresser à M. Droque, rue Buisson, 17. (401)

Rue Mulet, 18.

RIDÉ, FABRICANT DE COFFRES-FORTS.

Dépôt d'un nouveau système de serrures perfectionnées et à très-petites clés, pour portes de magasin, d'entrée et d'appartement, posées et garanties par le dépositaire qui se charge de confectionner tous les genres de serrures que l'on pourra lui demander. (5748)

Maladies de Poitrine.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrhumements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 60 c. et 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macons, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (8121)

Avis Important.

Par un nouveau procédé, on fabrique la CHANDELLE imitant la BOUGIE; elle est supérieure à toutes celles qui ont paru jusqu'à ce jour. On céderait une fabrique en pleine activité, avec les procédés qui sont simples et faciles même pour celui qui ne connaît pas la fabrication.

S'adresser à M. Vincent, rue Damange, n. 4, à la Croix-Rousse. (431)

DU 1^{er} AU 10 JANVIER INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTIRA POUR CHALON

Les jours impairs à 6 heures 1/2 du matin. (6688)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, rentrées, Affections rachitiques, rhumatismes, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie;

à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)

AVIS.

UN HOMME de quarante ans, arrivant de la campagne, désire s'occuper à un travail quelconque. Il fournira une caution méritant toute confiance.

S'adresser à M. Degotte, rue Vaubecour, n. 2, au 5^e, maison Bouchard, à Lyon. (454)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi.

Capital social: 15,000,000.

FONDS PLACÉS (1842): 13,720,814 fr. 98 c.

ASSOCIATIONS MUTUELLES.

SITUATIONS AU 31 OCTOBRE 1842.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1843:

Souscriptions: 2,565;

Capitaux souscrits: 5,573,885 fr. 20 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1853:

Souscriptions: 4,470;

Capitaux souscrits: 13,369,333 fr. 76 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1858:

Souscriptions: 1,381;

Capitaux souscrits: 4,363,644 fr. 67 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1861:

Souscriptions: 141;

Capitaux souscrits: 413,951 fr. 35 c.

Agents-général à Lyon: MM. J. Bonroux et Ce, place de la Comédie, n. 14. (5823)

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par exploit de Garin, huissier à Saint-Symphorien-sur-Coise, du trois janvier mil huit cent quarante-trois, enregistré, la dame Jeanne-Marie Romand, épouse du sieur Jean-Claude Dalaire, propriétaire-cultivateur, avec lequel elle demeure en la commune de Courzieux, canton de Vauguey (Rhône), a formé à son mari demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux.

Me Bros, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de la Préfecture, n. 3, occupera pour ladite dame Dalaire sur ladite demande.

Pour extrait: Signé Bros.

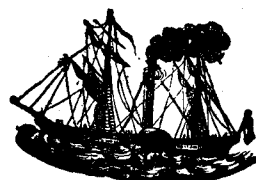
Compagnie Gaditane.

PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS

POUR

L'ESPAGNE.

EL PRIMER GADITANO.



Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonnes, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 janvier et partira le 18 du même mois au soir pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et Co, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou à M. Estarico-Blanc, agent de la Compagnie, rue Canabière, 31, à Marseille. (5747)

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Entretiens les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur, seul prescrit depuis vingt-cinq ans par les professeurs de écoles de médecine. — COMPRESSES et SERRERAS perfectionnés.

Dépôts, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux, et dans les autres villes, chez les pharmaciens dépositaires. (8058-6225)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, rue de la Paille, 19.